



# CAPSULE 2 : Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de  
la 1<sup>re</sup> partie des audiences  
publiques du BAPE

Projet de Parc éolien Saint-Paul-de-  
Montminy

Juin 2025,  
MRC de Montmagny

**392**

**DA4-SPDM**

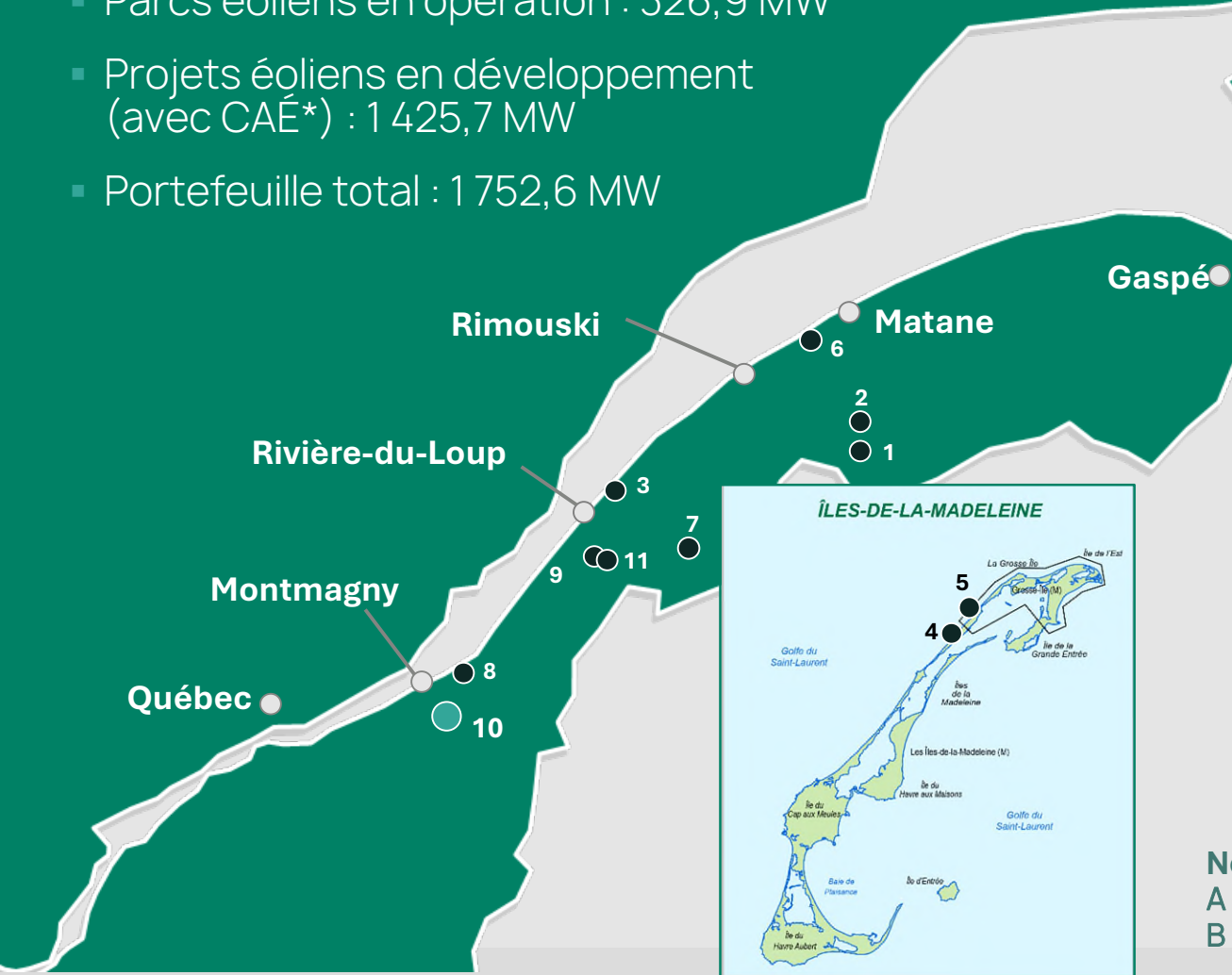
Projet de construction du parc éolien Saint-Paul-  
de-Montminy

6211-24-097



# Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,9 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ\*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,6 MW



#	Nom du parc	Capacité	Statut
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW	En opération (2014)
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW	En opération (2016)
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW	En opération (2018)
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,4 MW	En opération (2020)
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,8 MW	2025 <sup>A</sup>
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW	2026 <sup>A</sup>
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW	2026 <sup>A</sup>
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW	2027 <sup>B</sup>
9	PPAW 1	349,8 MW	2026 <sup>A</sup>
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW	2027 <sup>A</sup>
11	PPAW 2	291,4 MW	2029 <sup>A</sup>

## Notes :

A Date de livraison contractuelle du CAÉ, en date de juin 2025

B Date contractuelle de la mise sous tension initiale à l'entente de raccordement

# La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que SPDM est segmenté en deux catégories :
  - les **fonds propres** (15 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
  - le **financement bancaire** (85 %-65 %) qui est assuré par une institution financière.
- L'Alliance étant partenaire à hauteur de 50 %, elle doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir la moitié des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
  - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
  - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
  - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



# Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionnariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny; et
- 5 % : MRC de L'Islet.

Les retombées annuelles du projet SPDM pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 6 227 \$/MW installés versés aux communautés d'accueil selon les termes de l'appel d'offres 2023-01 d'Hydro-Québec (indexés annuellement au taux prévu au CAÉ\*, à partir de janvier 2029); et
- 50 % des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires.

La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires). **Les actionnaires conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.**

\*CAÉ : Contrat d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec



# Retombées économiques attendues du projet SPDM : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités accueillant les infrastructures sur leurs territoires.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées par le biais de la MRC de Montmagny et des municipalités la constituant (la MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).

Municipalités	Paiements fermes annuels et indexés versés par MW installé aux communautés d'accueil 55% de 6 227 \$/MW (année 1)	Total des paiements fermes versés aux communautés d'accueil (30 ans, non indexés)
Saint-Paul-de-Montminy	623 323 \$	18,7 M\$
Sainte-Apolline-de-Patton	47 948 \$	1,4 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>671 271 \$</b>	<b>20,1 M\$</b>

# Retombées économiques attendues du projet SPDM : distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet SPDM génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 198 M \$** en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à SPDM*	RIÉBSL	RIÉGÎM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	21,2 M \$	10,6 M \$	1,8 M \$	1,8 M \$	35,4 M \$
Règlement d'emprunt**	24 M \$	12 M \$	2 M \$	2 M \$	40 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	4,0 M \$	2,0 M \$	0,3 M \$	0,3 M \$	6,6 M \$
Distributions totales sur 30 ans	120 M \$	60 M \$	9 M \$	9 M \$	198 M \$

\* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

\*\* Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

# Retombées économiques du portefeuille de projets de l'Alliance : distributions annuelles pour la MRC de Montmagny

- La répartition des distributions au sein de l'Alliance est liée à la structure de son actionariat
- La MRC de Montmagny est actionnaire à 5% de l'Alliance et participe ainsi aux sept (7) projets en développement de l'Alliance (1 425,7MW) ainsi qu'à la zone de développement Wocawson.
- Les retombées sont indépendantes de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC membres ce qui crée une équité entre les MRC de l'Est-du-Québec que des parcs se développent ou non chez elles.
- Le regroupement de 209 communautés et territoires permet de fédérer une capacité d'investissement et ainsi d'être partenaire d'un grand nombre de projets.
- Les revenus provenant de plusieurs projets, situés à plusieurs endroits, limitent le risque de variation interannuelle.

Projet de l'Alliance dont la MRC est actionnaire (Participation de 5%)	Durée de vie du projet (DVP)	Distributions annuelles nettes (moyen sur DVP)	Distributions totales sur la DVP
Parc éolien Canton MacNider	25 ans	50 000 \$	1,3 M\$
Parc éolien de la Madawaska	30 ans	300 000 \$	9 M\$
Parc éolien de la Forêt Domaniale	30 ans	300 000 \$	9 M\$
PPAW 1	30 ans	233 000 \$	7 M\$
Parc éolien St-Paul-de-Montminy	30 ans	300 000 \$	9 M\$
<b>Total partiel</b>		<b>1 183 000 \$</b>	<b>35,3 M\$</b>
Parc éolien de Grosse-Île	30 ans	Non connue à ce stade de développement du projet	
PPAW 2	30 ans	Non connue à ce stade de développement du projet	
Zone de développement Wocawson	N/D	Non connue à ce stade de développement du projet	

# Les retombées économiques historiques

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **60 060 000 \$**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (33,33 %).

Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **30 183 445 \$**
- Distributions issues des parcs éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (16,67 %);
  - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %).





POUR NOUS JOINDRE

[info@alliance-est.ca](mailto:info@alliance-est.ca)

418 364-0844